

Le dossier RGE : obtenir et maintenir ses qualifications (Audits)

Par **Mohamed Mouna** · Publié le 19 octobre 2026 · Mis à jour le 18 novembre 2026

Décrocher le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) est le sésame indispensable pour que vos clients puissent bénéficier des aides de l'État (MaPrimeRénov', CEE). Mais entre la constitution du dossier administratif, les exigences de formation et la pression de l'audit de chantier, le parcours peut vite ressembler à un parcours du combattant. Voici le plan d'action de terrain pour structurer votre démarche, valider votre certification et surtout, la conserver.

Étape 1 : Choisir la bonne qualification et auditer son entreprise (Pré-requis)

Avant toute démarche, vous devez cibler l'organisme de qualification qui correspond exactement à votre cœur de métier. Ne visez pas trop large, concentrez-vous sur votre activité principale :

- **Qualibat :** Pour l'enveloppe du bâtiment (isolation des combles, murs, menuiseries extérieures).

- **Qualit'EnR :** Pour les énergies renouvelables (PAC, solaire photovoltaïque, biomasse).
- **Qualifelec :** Pour les travaux électriques, la ventilation et les pompes à chaleur électriques.

L'organisme vérifiera immédiatement la viabilité de votre entreprise. Assurez-vous d'avoir à jour : votre extrait Kbis ou inscription au répertoire des métiers, vos attestations de vigilance URSSAF, et vos bilans financiers si l'entreprise a plus d'un an.

Mallette & Trieur de Chantier



Ne perdez plus vos documents clés entre l'utilitaire et le chantier. Ce trieur robuste protège vos devis, factures et attestations d'assurance pour un dossier administratif RGE toujours impeccable le jour de l'audit.

Voir le prix Pro →

Lien partenaire : Bâtir Juste peut percevoir une commission, sans surcoût pour vous.

Étape 2 : Verrouiller la cohérence des Assurances et de la Sous-traitance

C'est le motif numéro un de rejet des dossiers. Votre **assurance décennale** doit impérativement couvrir de manière explicite les travaux pour lesquels vous demandez la qualification RGE. Une ligne manquante sur l'attestation, et le dossier est bloqué. *Pour tout comprendre sur les garanties obligatoires, consultez notre **dossier sur l'assurance décennale (Article 15)**.*

Concernant la sous-traitance, les règles se sont durcies. Si vous sous-traitez une partie des travaux énergétiques, **votre sous-traitant doit obligatoirement détenir la qualification RGE** correspondant aux travaux qu'il réalise. Vous ne pouvez pas lui "prêter" votre label.

Étape 3 : Former et désigner le "Référent Technique"

Chaque entreprise RGE doit désigner au moins un référent technique (le dirigeant ou un salarié). Ce référent est le garant de la conformité des travaux aux règles de l'art (DTU).

Pour obtenir ce statut, il doit valider ses compétences en suivant une formation courte agréée et réussir un QCM officiel. Le parcours le plus courant pour l'isolation et la rénovation globale est la

formation **FEEBAT RENOVE** (généralement sur 3 jours). Pour les équipements (PAC, chaudière bois), des modules spécifiques (QualiPAC, Qualibois) sont exigés.



Carnet de Terrain Été/Hiver

Le compagnon indispensable du Référent Technique. Prenez vos relevés de cotes et vos notes de chantier par tous les temps avec ce carnet tout-terrain ultra-résistant.

Voir le prix Pro →

Lien partenaire : Bâtir Juste peut percevoir une commission, sans surcoût pour vous.

Étape 4 : Monter le dossier administratif et passer la phase "Probatoire"

Il est temps de compiler vos références. L'organisme va vous demander de fournir des devis et des factures détaillés de chantiers récents. Ces documents doivent être impeccables : mentions légales, descriptif précis des isolants ou matériels (avec résistance thermique ou COP), et mentions des aides si applicables. *Pour savoir quelles mentions sont obligatoires sur vos devis, référez-vous à notre **guide sur l'étude de prix (Article 03)**.*

Cas particulier : La qualification probatoire.
Vous venez de créer votre entreprise ou vous vous lancez dans une nouvelle activité et vous n'avez pas encore de chantiers à présenter ? Vous pouvez demander une qualification RGE "probatoire" (valable 2 ans). Cela vous permet d'afficher le logo RGE, de faire bénéficier vos clients des **aides financières (Article 11)**, et de réaliser vos premiers chantiers qui seront ensuite audités pour transformer l'essai en qualification définitive (valable 4 ans).



Étape 5 : L'audit de chantier (L'épreuve de vérité)

C'est l'étape la plus redoutée. Dans les 24 mois suivant l'obtention de votre RGE, un expert indépendant missionné par votre organisme (Qualibat, Qualit'EnR...) viendra inspecter l'un de vos chantiers terminés pour vérifier si la théorie correspond à la pratique.

L'auditeur sera intraitable sur le respect des règles de l'art (DTU). Par exemple, lors d'une isolation de combles, il vérifiera rigoureusement :

- La pose de capots de protection sur les spots encastrés, **comme l'exige le NF DTU 45.11 (voir notre Article 10 sur l'isolation par soufflage)**.
- La création d'un arrêtoir rigide et le respect des distances de sécurité autour des conduits de fumée, **un point critique abordé en détail dans notre Article 9 sur la sécurité incendie (DTU 24.1)**.

Il contrôlera également la cohérence entre le devis et l'ouvrage réalisé (épaisseurs, références des matériaux), la sécurité globale du chantier et les conseils d'entretien laissés au client.

Étape 6 : Gérer les Non-Conformités (Mineures et Majeures)

Si l'auditeur relève des défauts, pas de panique, tout dépend de leur gravité.

- **L'écart mineur :** C'est souvent un oubli administratif (une mention manquante sur la facture) ou un défaut mineur qui ne remet pas en cause la performance. Il nécessite généralement de renvoyer une preuve de correction (une photo) sous quelques semaines.
- **La non-conformité majeure :** C'est beaucoup plus grave. Il s'agit d'un danger avéré (risque incendie) ou d'une malfaçon ruinant l'efficacité énergétique. Elle entraîne une demande d'actions correctives immédiates sur le chantier, souvent un audit supplémentaire (à vos frais), et peut mener à la suspension de votre qualification.

Thermomètre Infrarouge Pro



Autocontrôlez vos travaux avant l'arrivée de l'expert ! Détectez les ponts thermiques et validez l'efficacité de votre isolation instantanément avec ce thermomètre infrarouge haute précision.

Voir le prix Pro →

Lien partenaire : Bâtir Juste peut percevoir une commission, sans surcoût pour vous.

Étape 7 : Le suivi annuel et le renouvellement de la qualification

Le label RGE n'est pas acquis à vie. Il fonctionne sur un cycle de 4 ans.

- **Chaque année :** Vous passez un "suivi annuel" purement administratif. Vous devez fournir à nouveau vos attestations URSSAF, fiscales et d'assurance pour prouver que l'entreprise est toujours en règle.
- **Tous les 4 ans (Renouvellement) :** Vous devez remonter un dossier complet, fournir de nouvelles références de chantiers et repasser l'ensemble du processus pour repartir sur un nouveau cycle.

---

8. FAQ : Qualification RGE et Audits

Combien de temps est valable la qualification RGE ?

La qualification RGE classique est délivrée pour une durée de 4 ans. Toutefois, son maintien est conditionné par la validation d'un suivi administratif annuel (vérification des assurances, Kbis, URSSAF) et la réussite de l'audit de chantier dans les 24 premiers mois.

Qu'est-ce qu'une qualification RGE "probatoire" ?

C'est une qualification délivrée pour 2 ans aux entreprises nouvellement créées ou qui n'ont pas encore de références de chantiers achevés à présenter. Elle permet de faire bénéficier les clients des aides de l'État dès les premiers chantiers, qui serviront ensuite de référence pour obtenir la qualification définitive de 4 ans.

Que se passe-t-il en cas de non-conformité majeure lors de l'audit ?

L'organisme exige des actions correctives immédiates (reprise des travaux) et des preuves de correction. En cas de non-conformité grave liée à la sécurité ou aux performances, un contre-audit (à la charge de l'entreprise) est souvent imposé. En cas de refus ou de récidive, l'entreprise risque la suspension provisoire, voire le retrait définitif de son certificat RGE.

Transparence : certains liens de ce guide sont des liens partenaires (Amazon Partenaires, Obat, Vite Un Devis). Bâtir Juste peut percevoir une commission, sans surcoût pour vous. Les contenus sont informatifs et doivent être confrontés aux textes et normes en vigueur.

© 2026 Bâtir Juste